© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

pour l'alcool

Par lulukiki Postée le 15/07/2024 14:32

> j'ai mon compagnon qui boit tout le temps il est sous toutes la journée pour moi c'est un enfer il n'arrive pas a gardé un emplois car il boit a son travail

---

Mise en ligne le 16/07/2024

Bonjour,

Nous comprenons que cette situation vous inquiète et crée des sentiments pénibles.

Vous ne nous indiquez pas si votre compagnon reconnait ses difficultés et s’il souhaite se faire aider.

Si c’est le cas, il peut se rapprocher de son médecin traitant pour envisager un traitement adapté.

Sinon, il peut s’adresser à un Centre de Soins d’Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). Ce dispositif est en mesure d’accompagner toute personne ayant le souhait de soigner une addiction.

Un sevrage en ambulatoire peut lui être proposé. Il s’agit d’un suivi hors hospitalisation, dans le cadre de rendez-vous réguliers.

Médecin addictologue, psychologue, infirmier et travailleurs sociaux accompagnent toute volonté de diminution, gestion ou arrêt des consommations. Le suivi est gratuit, confidentiel et individuel.

En fonction de la situation et des besoins de votre compagnon, les professionnels peuvent le réorienter dans un établissement hospitalier pour y effectuer un sevrage.

En revanche, il est important qu’une démarche de sevrage parte réellement de l’usager. Votre compagnon est le seul à pouvoir décider d’un changement afin qu’il adhère pleinement aux soins. Ceci implique de sa part,

une vraie prise de conscience de son addiction et une volonté d'être soutenu pour parvenir à se sevrer. L'entourage ne peut décider pour lui.

Néanmoins, sachez que les CSAPA proposent également des consultations destinées à l'entourage, même si votre compagnon refuse de se soigner.

Il peut être aidant que vous vous rapprochiez des professionnels. L'idée étant de trouver un espace d'écoute et de parole neutre pour vous permettre de faire le point sur votre positionnement et vos limites. Prendre du recul sur ce qui est acceptable ou ne l'est pas, car il importe que vous trouviez des ressorts pour ne pas souffrir.

Si cela vous intéresse, nous vous transmettons en bas de page un lien vers notre rubrique « adresses utiles », il vous suffira d'y indiquer votre ville et de sélectionner le critère correspondant à vos besoins.

Nous vous joignons également un lien vers quelques rubriques issues de notre site internet en matière de conseils à l'entourage.

En attendant, si vous ressentez le besoin d'échanger autour de votre situation, vous pouvez contacter nos écoutants par téléphone au 0980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) tous les jours de 8h à 2h. Également par chat via notre site internet de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le week-end.

Avec tous nos encouragements.

Bien à vous

En savoir plus :

- Adresses utiles du site Alcool info service
- Aider un proche, comment vous faire aider?